



Entreprise en liquidation judiciaire

Par **souteirat**, le **03/03/2009** à **18:19**

suite a une premiere audience,mercredi 25 fevrier,notre employeur nous a annoncé la probable mise en liquidation de l'entreprise lors d'une seconde audience qui ce tiendra le 04 mars,il nous a ensuite annoncé qu'a la demande de l'administrateur il nous mettait en congés en attendant le verdict.Il nous a ensuite annoncé que pour les salaires il ne pourrait ne nous payer que la moitie(encore une fois)et que le reste nous serait regler par les ags.Dans ce cas precis pouvait-il nous imposer des conges et suis obligé de retourner au travail?

Par **julius**, le **04/03/2009** à **08:50**

-> Dans ce cas precis pouvait-il nous imposer des conges ?
Dans un délai de 1 mois avant la prise oui.En deça , c'est un accord employé-employeur.
-> et suis obligé de retourner au travail?
Oui , sinon ce serait un abandon de poste